



SAINT-CERGUES  
COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2018

**Présents :** Mmes M. G. DOUBLET, D. COTTET, M. BRIFFAUD, J-M. PEUTET, P. BURNIER, C. SCHNEIDER, J. CREDOZ, M-C. BALSAT, J-M. COMBETTE, G. LYONNET, F. MOUCHET, G. LEONE DE MAGISTRIS, B. DONSIMONI, A. BARATAY, M. WIRTH, C. MOUCHET, S. BONNARD, A. ZAMENGO

**Absents excusés :**

**Procurations :** R. BOSSON à D. COTTET, E. FEVRIER à C. SCHNEIDER, B. SOFI à C. MOUCHET, K. AILLAUD à G. DOUBLET, F. SOUFFLET à M. WIRTH

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 19h30 en précisant que 3 points sont à rajouter à la séance :

- Règlement intérieur du SMAJE (intégrant une pénalité de 15€ à compter du 3<sup>ème</sup> retards)
- Création de 3 postes sur cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine, au vu du recrutement d'un agent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la bibliothèque.
- Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communale par la Gendarmerie Nationale.

Le conseil valide les 3 points à inscrire à la suite de l'ordre du jour.

**1°) Approbation du compte rendu du 12 avril 2018.**

RAS

**2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

:

Mme Magalie BRIFFAUD

**3°) Information, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales.**

-Mme D. COTTET :

- D. COTTET fait part au conseil municipal d'une requête de Mme E. FEVRIER qui est absente et excusée, pour demander si elle peut continuer de recevoir les personnes de l'âge heureux au bar de la salle du Balcon. En effet, tous les 15 jours, les jeudis après-midi, ils se réunissaient à la salle communale mais suite à l'utilisation de cette salle pendant les vacances scolaires par le centre de loisirs, ils ont dû se rendre au bar de la nouvelle salle des fêtes et il s'avère que c'est plus lumineux et accueillant.

Le conseil municipal est favorable et indique qu'ils devront juste libérer le bar lors de demandes d'utilisation de celui-ci pour retourner à la salle communale provisoirement. Il est rappelé qu'il faut faire attention lors de la mise en place des tables de laisser le passage pour les issues de secours.

- D. COTTET informe les conseillers qu'elle a reçu un parent de M. J-C CHEVRIER décédé. Il souhaitait parler de terrains faisant partie de la succession, se situant vers la Chandouze dans les bois (lieudit Champs Revet), pour savoir si la commune serait intéressée pour racheter le tènement qui représente 7 316 m<sup>2</sup>. Un courrier de leur notaire nous faisant la proposition de rachat était arrivée

le 9 avril dernier. Le conseil municipal est favorable et un courrier en réponse va donc partir dans ce sens.

**-M. J-M. PEUTET :**

- Evacuation de déchets :  
Une demande a été faite au SM3A (qui a repris le SIFOR suite à la GEMAPI) afin de faire enlever et nettoyer le fumier entreposé le long de la Chandouze vers la gare et la citerne à mazout et plaques de ciment entreposées vers la confluence de la Fondue et du Laconay. Pour ces deux cas, n'étant pas propriétaire du foncier et n'ayant pas de compétence en terme de déchet, le SM3A ne prendra pas en charge l'évacuation des déchets du ruisseau des Vouards, ni du fumier de la Chandouze.  
M. A. BARATAY informe le conseil qu'il a questionné un agriculteur qui venait récupérer du fumier pour ses plantations avec accord de l'agriculteur qui l'avait déposé et il lui a transmis le nom de celui-ci. A ce jour, il reste encore au moins la moitié du fumier.  
Le conseil municipal souhaite qu'on envoie un courrier à l'agriculteur et au propriétaire du terrain afin qu'il enlève le fumier restant et que la Police Municipale Intercommunale fasse un procès-verbal de constatation.
- Journée Citoyenne de l'Environnement du samedi 28 avril dernier : cela a été un franc succès avec énormément de bénévoles qui ont fait un travail remarquable.  
L'année prochaine, il faudra faire des améliorations pour les quads qui ont beaucoup travaillé et qui ont dû faire beaucoup d'allers et retours pour ramener les déchets dans les bennes au CTM. Il serait judicieux de placer des bennes sur les 3 communes. De plus, ils ont transporté des personnes handicapées qui ont été enchantées par cette journée. Jean-Marc PEUTET demande si la commune pourrait leur défrayer les frais d'essence. Le conseil est favorable. Jean-Marc PEUTET leur demandera de faire une demande de subvention exceptionnelle et une délibération sera prise au prochain conseil.  
De même, la commune souhaite remercier M. Simon BAUD qui a été d'un appui logistique important avec son tracteur pour évacuer ou retirer les déchets.
- Route de Montauban : Des gros travaux ont été réalisés sur une propriété située en haut de cette route avec la mise en place de gros merlons de terre et un élargissement de la route de 2 m sur son tènement. Jean-Marc PEUTET relève que sous ces travaux de gros cailloux sont menaçants et pourraient tomber.  
M. A. BARATAY signale qu'il n'y a plus de panneaux mentionnant que la route n'est pas ouverte au public et qu'il y a du danger. Ceux-ci avaient déjà été enlevés et remis. L'info va être faite au DST.
- M. J-M PEUTET signale que des ateliers de concertation Contrat Territoire des Espaces Naturels Sensibles sont prévus à l'Agglo :  
**Lundi 14 mai de 14h à 16h – accueil dès 13h30 :**
  - partage de notions sur les ENS et CT ENS,
  - partage du diagnostic environnemental SCOT,
  - et élaboration conjointe d'un périmètre ENS sur Annemasse-Agglo ;**Jeudi 24 mai de 9h à 11h – accueil dès 8h30 :**
  - partage de notions autour des enjeux
  - puis élaboration conjointe du listing des enjeux, sur la base du périmètre établi lors du 1<sup>er</sup> atelier.Ces ateliers se dérouleront à la **salle de la Bergerie – 10 Place du Porte Bonheur à Ville-la-Grand** (entrée à côté de la crèche).  
Il ne peut s'y rendre et demande donc qui pourrait représenter la mairie. Mme D. COTTET se propose d'y aller avec M. W. GARCIA, DST de la commune.

**-M. C. SCHNEIDER :**

- Foot : il signale qu'il a reçu un courriel d'un des Présidents du club proposant leur service pour l'entretien des terrains moyennant une indemnité. Notre DST étudie la proposition sachant qu'un marché a été lancé.

- Foot : il informe qu'il vient de rencontrer avant le conseil municipal les vétérans pour régler les problématiques de planning de l'utilisation du terrain. Normalement, une solution a été trouvée.

-M. J-M. COMBETTE :

- Déchets à la confluence de la Fondue et du Laconay :

Il précise que le SM3A a envoyé un courriel qu'il transmet à la DGS expliquant que :

- « du point de vue des propriétaires, ce linéaire est sur la **propriété de l'Etat** (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable) en rive droite et de la **Société Civile Immobilière des Vouards** en rive gauche.
- Pour ce qui est de l'évacuation des déchets, ceci est à la charge des propriétaires des déchets et des terrains concernés. Au titre de la salubrité publique, la commune (via le pouvoir de police du Maire) a la possibilité de mettre en demeure les propriétaires des déchets (ou le propriétaire des terrains si le responsable des dépôts n'est pas retrouvé) d'enlever ces déchets. S'il y a refus des responsables, la commune peut procéder à l'évacuation des déchets aux frais des dits responsables. »

- Feux :

Il signale que ces derniers temps, il y a eu 2 énormes feux de déchets qui ont duré au minimum 24h alors que les arrêtés préfectoral et communal interdisent les feux sauf dérogations très réglementées. L'un était situé chemin de Renand et l'autre sur la route de Moniaz.

Monsieur le Maire précise qu'il faut avertir de suite la gendarmerie ou la Police Municipale Intercommunale.

-M. A. BARATAY :

- Coupe d'arbres le long de la voirie : il signale que Chemin de Renand des arbres ont été coupés le long de la voie. Mme D. COTTET précise qu'il s'agit d'une intervention du service mutualisé d'entretien de la voirie car les arbres devenaient très gênants dans le cadre du déneigement.

Il précise qu'un gros acacia mort le long de la propriété du Château de Neydens pourrait également être menaçant s'il y a de forts vents. Il a averti un salarié de Mme BROURHANT mais à ce jour rien n'a été fait. Il va essayer de les recontacter.

- Projet autoroute désenclavement du Chablais : il a reçu au courrier un dépliant du Conseil Départemental. Après lecture, il précise que celui-ci s'engage à être solidaire de la société autoroutière en cas de déficit à hauteur de 100 millions d'euros.

L'enquête publique se déroulera du 4 juin au 13 juillet 2018. Des registres de concertation seront mis à disposition du public dans toutes les mairies concernées par le projet dont la plus proche sera Machilly. Un registre dématérialisé sera également disponible sur Internet mais nous n'avons pas encore l'adresse à ce jour.

-Mme C. MOUCHET:

- Services jeunesse et scolaire : la responsable du service jeunesse, Mme A. CAMUS, a envoyé une invitation aux nouveaux parents ou aux parents dont les enfants vont rentrer en 1<sup>ère</sup> année de maternelle ou au CP en élémentaire, pour une réunion de présentation des différents services le 29 mai prochain à 19h en salle multimédia.

- Mme A. CAMUS a également comme projet une soirée pour montrer aux parents comment se déroule la journée des enfants au sein des services jeunesse et scolaire. Pour l'instant, rien n'a encore été fixé.

- Service scolaire : la responsable du service, Mme S. BASTARD, a demandé un avis sur une demande de dérogation scolaire pour un enfant dont le papa et la grand-mère habite à Cranves-Sales (Cabouet) et la maman réside sur Excenevex et qui demandent que l'enfant soit scolarisé à Saint-Cergues. La grand-mère n'est pas véhiculée. Les élus donnent un avis défavorable dans un souci d'équité par rapport à d'autres demandent de Cabouet qui avaient été refusées.

Il faudrait que les parents regardent avec la commune de Cranves-Sales car il semble que des bus passent pour emmener les enfants à l'école.

-M. le Maire :

- Les Balades Transfrontalières : elles doivent se dérouler le 02 juin projet entre 7 communes françaises et suisses. Les gens pourront faire le parcours soit en vélo soit à pied. Il était prévu un repas le soir à la salle des fêtes de Machilly dont l'organisation incombait à la commune de Saint-Cergues.  
Après renseignements auprès de la Trésorerie d'Annemasse, cela semblait assez difficilement réalisable au vu des contraintes administratives. Une association de Machilly était prête à gérer le repas et les boissons.  
Mais ce jeudi, 5 communes souhaitaient annuler le repas du soir pour des raisons d'organisation et de délai trop court.  
Notre responsable communication, M. G. DEREMBLE a envoyé un mail aux associations pour savoir si certaines seraient intéressées pour tenir des points relais (boissons).  
Une animation aux marais de Lissouds pourrait être organisée sur un temps donné afin d'expliquer ce qui a été réalisé. M. J-M COMBETTE propose de contacter M. MEYNENT pour exposer quelques photos du site avant sa réhabilitation.  
Plusieurs points relais sont prévus sur la commune : à la Gare, Marais de Lissouds et chemin des Aralons.  
M. le Maire précise qu'il faudra des bénévoles les 2 jours précédents pour réaliser le balisage.  
La prochaine réunion d'organisation de tiendra le 15 mai à 18h à Puplinges.
- Cérémonie du 8 mai : elle se déroulera aux monuments aux morts sur le parvis de l'église à 10h30.
- Association des anciens maires et maires adjoints : M. le Maire a reçu plusieurs personnes cet après-midi dont le président pour l'organisation de leur AG qui se tiendra à Saint-Cergues le samedi 27 octobre prochain. Elle se déroulera en salle multimédia et sera suivie d'un repas dans la salle du Balcon (environ 120 personnes).  
De 11h30 à 12h, une petite cérémonie avec dépôt de gerbe se fera aux monuments aux morts du parvis de l'église.  
La commune offrira le petit déjeuner le matin.  
Cette association fait des actions avec les CMJ donc il faudrait regarder avec le service jeunesse pour inviter les enfants élus du CMJ.  
Pour information, cette association récompense également les communes ayant un fort taux de participation aux élections par la Marianne d'Or.
- Projet de 2 terrains de tennis couverts à Cranves-Sales : ce dossier est de nouveau d'actualité. L'Agglo avait dit accepter de verser un fonds de concours si la commune portait le projet. C'est chose faite puisque la commune de Cranves-Sales a donné un terrain à côté des terrains existants. Le projet pourra donc percevoir des subventions du Conseil Départemental et de l'Agglo pour un montant global d'environ 400 000 €. Le club de Saint-Cergues pourra en bénéficier.
- Fuites route des Vouards : entre la Ferme à Elise et l'entreprise Roguet, des remontées importantes d'eau se font par le regard d'eaux pluviales.  
Le Conseil Départemental a curé les traversées de la route départementale mais à ce niveau, il n'y a pas de traversées. Par conséquent, notre DST a contacté Annemasse Agglo qui est intervenu avec un hydro cureur mais le tuyau est trop obstrué.  
Par conséquent, ils ont signalé que la commune devait faire appel à une société pour prévoir une journée complète de travail. Le DST doit rappeler l'Agglo car normalement c'est à eux de gérer ce type de problème et non à la commune.

#### 4°) Délégation de signature à M. le Maire : Néant

#### 5°) Annemasse Agglo : Charte sur les dérogations scolaires : délibération n° 2018-05-23

Afin de coordonner la réflexion et l'harmonisation du système de demandes de dérogations scolaires, à l'échelle des 12 communes d' «Annemasse les Voirons Agglomération» et le principe de participation financière aux frais de scolarité des enfants bénéficiant d'une dérogation, il est proposé de renouveler le formulaire unique de demande de dérogation scolaire et valider la charte d'utilisation correspondante et de fixer la participation aux frais de scolarité à 180 Euros par enfant, pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité :

**VALIDE** le renouvellement du formulaire unique de demande de dérogation scolaire et la charte d'utilisation correspondante, pour l'année scolaire 2018-2019.

**FIXE** la participation financière aux frais de scolarité d'un élève bénéficiant d'une dérogation scolaire à CENT QUATRE VINGT Euros (180 €).

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.

Points rajoutés en début de séance après validation du conseil municipal.

#### **6°) Règlement intérieur du SMAJE : délibération n° 2018-05-24**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet du règlement intérieur du SMAJE. Celui-ci sera envoyé à toutes les familles afin qu'elles puissent en prendre connaissance.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité :

**ADOpte** le règlement intérieur du SMAJE joint en annexe de la délibération.

#### **7°) Création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine, au vu du recrutement d'un agent à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la bibliothèque : délibération n° 2018-05-25**

Création de trois postes (grades différents) dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine en vue du recrutement d'un 3<sup>ème</sup> agent à la bibliothèque à compter de 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

- d'un poste d'Adjoint du Patrimoine
- d'un poste d'Adjoint du Patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe
- d'un poste d'Adjoint du Patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la création de ces trois postes dans le but de recruter un agent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 afin d'étoffer l'équipe actuelle de la bibliothèque et offrir aux usagers une ouverture un peu plus importante et développer certaines thématiques par l'ensemble du personnel. Les missions principales de ce nouvel agent seront les suivantes :

- Assurer l'accueil et le renseignement des publics
- Mettre en œuvre des animations (accueil de classes, de groupes)
- Participer à la mise en œuvre de la politique documentaire, à la gestion et à la mise en valeur des collections
- Assurer des tâches techniques contribuant au bon fonctionnement du service

Il est précisé que suite au choix de l'agent qui sera recruté, seul le grade de celui-ci sera gardé et les 2 autres seront de fait automatiquement fermés.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** la création de ces trois postes au vu du recrutement d'un agent à temps complet à la bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Il est précisé que suite au choix de l'agent qui sera recruté, seul le grade de celui-ci sera gardé et les 2 autres seront de fait automatiquement fermés.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.

#### **8°) Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communale par la Gendarmerie Nationale: délibération n° 2018-05-26**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion de municipalité du 26 octobre 2017 la Gendarmerie Nationale, représenté par le Maréchal des Logis Chef SAYOU Fabien, Référent Sureté en Prévention Technique de la Malveillance et Conseiller Technique en vidéo protection du Groupement de la Gendarmerie de la Haute-Savoie accompagné du Major TISSOT, ont présenté à la commune les possibilités d'équipement en systèmes de vidéo protection.

L'objectif est de renforcer les moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques. L'implantation de caméras permettrait de prévenir les dégradations, incivilités et autres faits délictueux ; dissuader leurs auteurs potentiels, et permettre ensuite de mieux identifier les faits, leurs circonstances et leurs auteurs.

Un diagnostic préalable est donc nécessaire pour définir le nombre de caméras à installer ainsi que les emplacements stratégiques.

Monsieur le Maire propose donc de saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la Malveillance et Conseiller Technique en vidéo protection du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration de ce diagnostic.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe d'installer des caméras de surveillance pour répondre aux objectifs de tranquillité et sécurité publiques.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la Malveillance et Conseiller Technique en vidéo protection du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration de ce diagnostic préalable.

#### **6°) Porter à connaissance au conseil municipal :**

- **Jurés d'Assises : liste préparatoire**

M. le Maire informe le conseil municipal que comme chaque année, il est demandé de tirer au sort dans la liste électorale 9 électeurs dont 3 seront gardés par le ministère public pour être sur la liste finale des jurés d'assises auprès du tribunal.

M. le Maire demande à certains élus dont le doyen d'âge et la plus jeune conseillère de donner un numéro compris dans la fourchette de la liste électorale.

Les numéros suivants sont sortis :

- N°1195 : Mme Julie HUISSOUD
- N°666 : M. Franck DE LYS
- N°1989 : Mme Ghislaine SALAS ép. CASTELLE
- N°375 : Mme Christine BUFFET ép. MOUCHET
- N°4 : M. Nicolas ABRAHAM
- N°1665 : M. Adrien MULON
- N°51 : Mme Marie-Christine ARVIEUX
- N°2017 : Mme Adeline SCHALK
- N°515 : M. Alexandre CHAT

La séance est levée à 21 heures 05.

La secrétaire de séance,  
Mme Magalie BRIFFAUD

